

Caen, le 13 JUIN 2014

Le Maire

Cher(e) Collègue,

Le Calvados est au nombre des départements pour lesquels les sénateurs seront renouvelés le 28 septembre prochain. Les sénateurs sont élus par les députés, les conseillers généraux, les conseillers régionaux et les délégués des conseils municipaux.

Le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014, paru au J.O. du 27 mai 2014, convoque les conseils municipaux le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués, leurs délégués supplémentaires et leurs délégués suppléants. Cette date ne peut être modifiée par le Maire. Le Code électoral dispose que les délégués ainsi élus sont avisés de leur élection dans les vingt-quatre heures par les soins du Maire. Il est donc indispensable que la réunion du conseil municipal se tienne en journée, comme ce fut d'ailleurs le cas en 2008, date des dernières élections sénatoriales pour le Calvados.

C'est pourquoi, je vous informe que le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira dans la salle des Gardes, à l'Hôtel de Ville, **VENDREDI 20 JUIN 2014 à 12H30 pour élire ses délégués.**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 4 juin 2014 relatif à ces désignations, je vous transmets une copie dudit arrêté.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à cette réunion.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Joël BRUNEAU

